



AVIS DE COURSE

NATIONAL MARAUDEUR

Samedi 30, dimanche 31 mai et lundi 1^{er} Juin 2009

LAC DU DER

Organisée pour l'AS MARAUDEUR par le YACHTING CLUB DU DER
PORT DE NEMOURS
52290 SAINTE-LIVIERE

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV2009/2012)*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe.
- 1.3. Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. Le règlement de police du lac, armement de sécurité obligatoire : voir § 12
- 1.5. Les règles de classe, sauf si l'une quelconque d'entre-elles est modifiée par les instructions de course.
- 1.6. Le présent avis de course.

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régate est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques de la classe MARAUDEUR
- 2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical, ou à défaut un certificat médical séparé et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.
- 2.3 La réservation des inscriptions est obligatoire, et elle est définie par le bulletin de préinscription joint.
- 2.4 La confirmation des inscriptions aura lieu sur place le samedi 30 mai de 10 h à 12 h

3 DROITS A PAYER

30€ par équipage, pour les membres de l'AS, 45 € pour les non membres pour une inscription avant le lundi 11 mai 2009 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, respectivement 50 € et 65 € après cette date.

4 PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : Samedi 30 mai 2009 de 10h 00 à 12h00
- 4.2 Un briefing est prévu pour tous (régatiers et non régatiers) le samedi 30 mai à 13h30
- 4.3 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Courses du jour</i>	<i>1^{er} signal d'avertissement</i>
Samedi 30 mai 2009	Courses à suivre	14h 00
Dimanche 31 mai 2009	Courses à suivre	10h 00
Lundi 1 ^{er} juin 2009	Courses à suivre	09 h 00

4.4 L'heure maxi pour le signal d'avertissement de la dernière course du dernier jour est : **12h00**

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et/ou les annexes éventuelles seront disponibles à l'inscription et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

La navigation en solitaire est autorisée lors des régates, selon les règles de la classe MARAUDEUR

6 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer pourront être les suivants : parcours construits triangles, bananes, épingles et/ou côtiers. (Ils seront précisés en « annexe parcours » distribuée à chaque concurrent)

7 CLASSEMENT

7.1 Le nombre de courses prévu pour valider l'épreuve est de : 2

7.2 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 4

7.3 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 6

7.4 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 8

7.5 Application du système de points à minima

8 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9 PRIX

La coupe Desestre Cadoux sera remise au vainqueur du National 2009, selon le règlement intérieur de l'Association. (notamment attribution exclusive à un membre de l'As Maraudeur)

De nombreux autres lots seront remis à tous les participants

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques.(règle 4 des RCV "Décision de courir"). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

11 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à montrer et à utiliser les photos, films et enregistrements de son bateau ainsi que de lui-même, et à utiliser sans compensation son image sur tous les matériaux liés à l'épreuve.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Des licences temporaires pour les non licenciés pourront être délivrées au club à la confirmation des inscriptions ; chaque personne concernée devra présenter un certificat médical de non contre indication de la pratique de la voile pour pouvoir obtenir cette licence au tarif de : 9,30 €/jour ou 22,80 €/4 jours.
- La police du Lac impose l'armement minimum : un gilet par personne, une ligne de mouillage adaptée, une lampe torche.
- Mise à l'eau des bateaux par rampe bétonnée
- Amarrages dans le port du club
- Stationnement des remorques dans l'enceinte du club.
- Possibilité d'accueil des camping-cars, caravanes, tentes sur site.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

 **Yachting Club du Der** Port de Nemours - B.P. 192 52104 SAINT-DIZIER CEDEX
tél (33) 03..25.04.13.57 contact_club@ycder.com com_sport@ycder.com

ou

AS Maraudeur Jean Louis Dalloz 7 sente des Rois 78480 VERNEUIL SUR SEINE
tél (33) 01 39 71 00 58 jeanlouis.dalloz@orange.fr

PLAN D'ACCES

